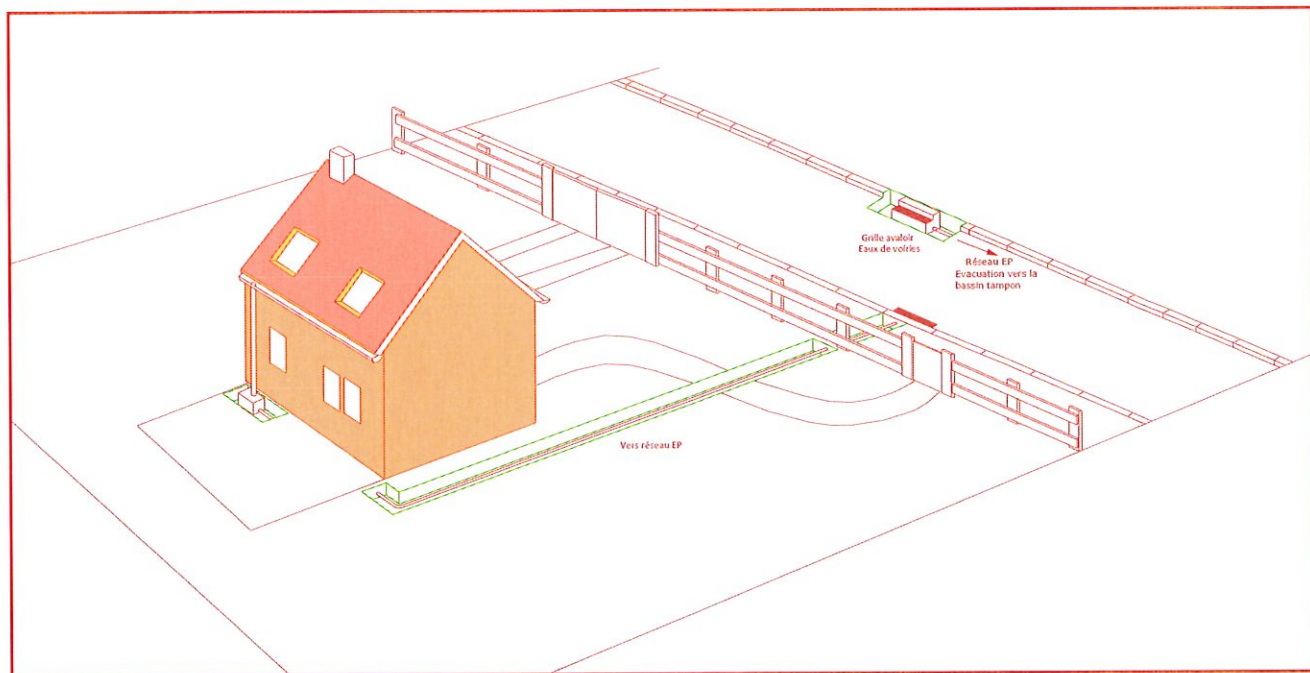
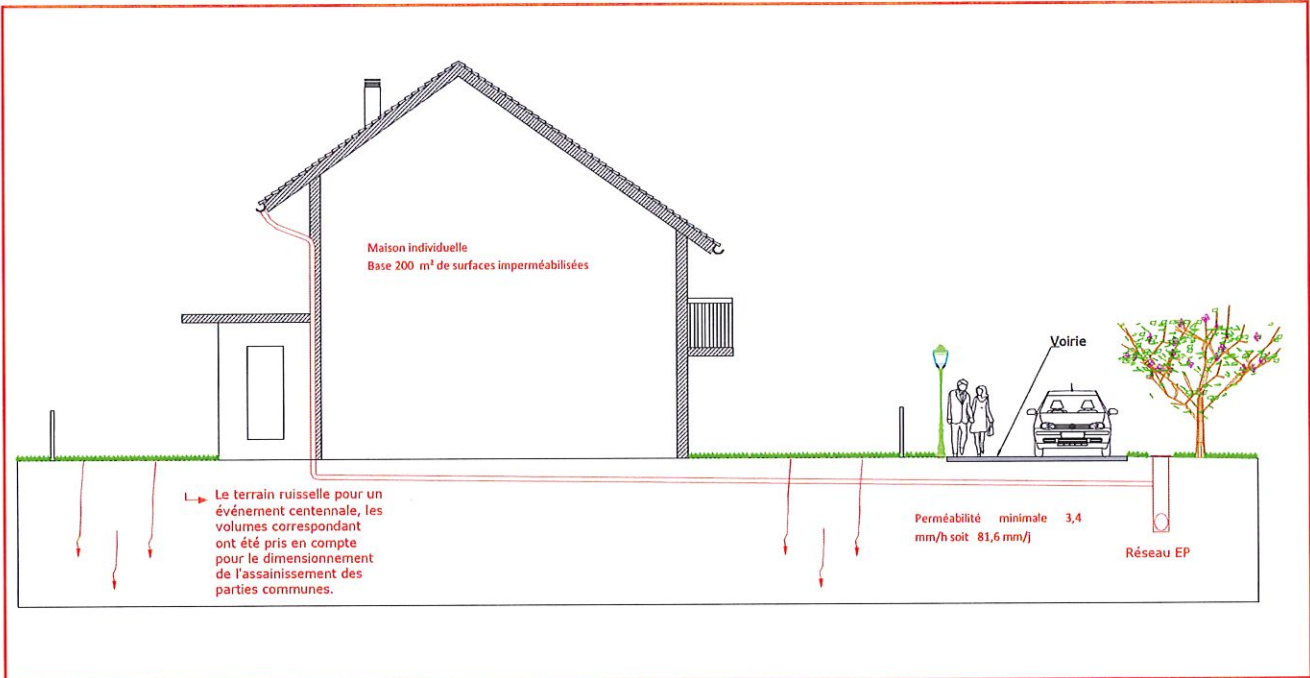




PROJET DE LOTISSEMENT
sur la commune de la HAYE-MALHERBE

Principe de gestion centennale des eaux pluviales en privé pour les lots



II.2.5. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le programme de gestion des eaux pluviales comprend :

- Un réseau pluvial (réseau gravitaire et noues de transits) qui collecte les eaux pluviales de ruissellement des chaussées, voiries, trottoirs et des toitures, disposés dans l'emprise du lotissement à la charge du lotisseur ;
- Les eaux pluviales de toitures ne seront pas tamponnées à la parcelle mais dans les ouvrages tampons et acheminées via des noues de transit et un réseau gravitaire, des boîtes de raccordement en direct seront installées en limite de propriété.
- Pas de gestion à la parcelle ;

Ce système d'assainissement est destiné uniquement à recevoir les eaux pluviales provenant du lotissement (eaux de ruissellement des toitures, des voies et trottoirs à l'intérieur du lotissement).

Compte-tenu de l'enjeu et de la vulnérabilité des biens et des personnes en aval, les hypothèses de dimensionnement sont les suivantes :

- Dimensionnement pour une pluie de retour 100 ans au minimum,
- Limitation des débits de fuite de l'ensemble du système soit **2,0 l/s (7,2 m³/h)** ;
- Restitution des eaux pluviales du lotissement dans le fossé après tampon dans l'ouvrage tampons.

La réalisation du projet implique l'imperméabilisation, à terme, d'environ 57,6 % de la surface concernée. Le détail est donné ci-dessous :

Impluvium :

	Surface globales (m ²)	Coefficient de ruissellement (%)	Surfaces actives résultantes (m ²)
Toitures	2 800	100	2 800
Voiries	1 213	100	1 213
Espaces verts	6 177	30	1 853,1
TOTAL	10 190	57,6	5 869,4

< PAS DE GESTION A LA PARCELLE DANS L'AMÉNAGEMENT FUTUR :

Pour les lots du lotissement, les eaux de toitures du domaine privé ne seront pas tamponnées à la parcelle, mais seront intégralement gérées dans les ouvrages publics mis en place sur le lotissement. Pour cela les eaux seront acheminées jusqu'à la limite du domaine public où sera mis en place une boîte de branchement ou de gargouilles, au niveau de chaque logement individuel.

Les eaux pluviales de toitures ne seront pas tamponnées à la parcelle mais dans les ouvrages tampons et acheminées via des noues de transit et un réseau gravitaire, des boîtes de raccordement en direct seront installées en limite de propriété.

La boîte sera elle-même raccordée au réseau gravitaire et les eaux pluviales se rejeteront au niveau des noues de transit ou du réseau gravitaire. Les eaux seront acheminées vers les ouvrages tampons.